

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 17 MAI 2021 À 16h00 PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Sont présents :

Messieurs Jean-Pierre Charuest, Président et conseiller
Benoît Bouthillette, Conseiller
Bernard Vanasse, Maire
Clément Vaillancourt, résident
Danny Roy, résident

Mesdames Nicole Couture, résidente
Patricia Sévigny, résidente

Monsieur Alain Beaulieu, inspecteur du bâtiment et de l'environnement agit à titre de secrétaire du CCU.

1.0 Ouverture de la réunion et mot du président

À 16h00, ayant constaté le quorum, monsieur Jean-Pierre Charuest, président, ouvre la réunion du C.C.U. Monsieur Charuest souhaite la bienvenue aux membres du C.C.U.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

Proposé par : Benoît Bouthillette

3.0 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 19 avril 2021

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

Proposé par : Clément Vaillancourt

4.0 Demande de permis dans le cadre du PIIA

4.1 Construction d'un garage résidentiel, 6485 route Louis S.-ST-Laurent, Zone C-1 (PIIA)

Ce projet est assujéti au chapitre 6 du PIIA- Noyau villageois et Hameau

Objet de la demande : Projet de construction d'un garage résidentiel détaché de 28' X 30' en cour arrière de la résidence

M. Beaulieu explique la demande en fonction des critères d'évaluation et de la réglementation d'urbanisme en vigueur et répond aux questions des membres du CCU et en fonction des informations supplémentaires fournies par le demandeur.

Suite à l'analyse du dossier et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 001-2021-05-17

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'accepter le projet tel que présenté.

4.2 Coupe d'arbres 10, chemin Cochrane, zone C-7

Ce projet est assujéti au chapitre 6 du PIIA- Noyau villageois et Hameau

Objet de la demande : Projet de couper 4 arbres sur la propriété lesquels sont dans un état de dépérissement irréversible et dangereux pour la santé et la sécurité des personnes.

M. Beaulieu explique la demande en fonction des critères d'évaluation, de la réglementation d'urbanisme en vigueur et répond aux questions des membres du CCU.

Suite à l'analyse du dossier et du rapport de l'inspecteur régional et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 002-2021-05-17

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BENOÎT BOUTHILLETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'accepter que le propriétaire coupe les 4 arbres ciblés dans la demande.

Commentaire : Les membres demandent à ce que le propriétaire replante des arbres sur le terrain particulièrement en cour avant, mais à l'extérieur de l'emprise de la ligne électrique.

4.3 Coupe d'un arbre 6745, route LSTL, zone P-1

Objet de la demande : Projet de coupe d'un arbre situé à l'arrière du presbytère qui est dans un état de dépérissement irréversible et dangereux pour la santé et la sécurité des personnes.

M. Beaulieu explique la demande en fonction des critères d'évaluation et de la réglementation d'urbanisme en vigueur et répond aux questions des membres du CCU et en fonction des informations supplémentaires fournies par le demandeur.

Suite à l'analyse du dossier et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 003-2021-05-17

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'accepter que le propriétaire procède à la coupe de l'arbre à l'arrière du presbytère.

5.0 Demande d'exclusion Jérémie Caron, 8220 route Louis-S.-St-Laurent

M. Beaulieu explique la demande en fonction de la réglementation d'urbanisme et répond aux questions des membres du CCU.

Suite à l'analyse du dossier et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 004-2021-04-19

CONSIDÉRANT la demande d'exclusion de la zone verte reçue le 16 avril 2021 par courriel;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'exclusion vise le lot 1 802 710 cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la demande est situé dans la zone agricole A-13;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est contigu au périmètre urbain non desservi;

CONSIDÉRANT QUE la résidence du demandeur est située sur le lot faisant l'objet de la demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'un garage;

CONSIDÉRANT QU'il serait permis au requérant de construire un garage à usage résidentiel de 110 m.c. sur l'espace de la résidence actuelle;

CONSIDÉRANT QU'il y a des espaces disponibles dans les zones C-13 et I-2 ;

CONSIDÉRANT QU'une zone d'expansion commerciale et industrielle et une zone d'expansion urbaine sont prévues au plan d'urbanisme et de zonage contigues au périmètre urbain desservi;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

De refuser la demande d'exclusion de la zone verte.

8.0 Varia

Aucun sujet traité.

9.0 Prochaine rencontre et levée de la réunion

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 21 juin 2021 à 16h00. Ayant épuisé l'ordre du jour, la réunion est levée à 17h15.

Jean-Pierre Charuest
Président du CCU

Alain Beaulieu, B. Sc.
Secrétaire du comité